

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

2021/2022

DOCUMENT UNIQUE



FFBB

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

RSP - OPEN DE FRANCE JUNIORLEAGUE

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN DE FRANCE JUNIORLEAGUE

ACTUALISATION DU SYSTEME DE L'EPREUVE

Un match pour la troisième place viendra départager les perdants des demi-finales. De façon à déterminer le troisième et le quatrième de la compétition.

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE (SEPTEMBRE 2021)

1.1 Tournoi

Phase 1 :

Les 12 équipes sont réparties en 4 poules comptant chacune 3 équipes. Les poules sont définies en fonction du Ranking FIBA.

Les équipes de chacune des poules se rencontrent une fois et à l'issue des matchs un classement est établi pour chaque poule.

Phase 2 :

Les **deux (2) premières** équipes de chaque poule sont qualifiées pour les quarts de finale.

Le tableau des quarts de finale est généré par l'Event Maker FIBA et ne change plus pour les demi-finales et la finale.

Les équipes qualifiées disputent les demi-finales puis la finale sur des matchs secs.

L'équipe vainqueur est désignée « Vainqueur de l'Open de France ».

Un match oppose les deux équipes perdantes de chaque demi-finale pour déterminer la troisième place du tournoi.

L'équipe gagnante est troisième de la compétition.

L'équipe perdante est quatrième de la compétition.

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN DE FRANCE JUNIORLEAGUE

ACTUALISATION DU NOMBRE D'EQUIPES

Ajout d'une Wild-Card à attribuer par la FFBB pour l'Open de France Juniorleague

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 2 – ÉQUIPES (SEPTEMBRE 2021)

Tournoi final :

12 équipes :

- Pour chaque catégorie (masculine et féminine), sont retenues les 12 équipes vainqueurs des 12 Opens Plus de région.

La FFBB dispose d'une Wild-Card à attribuer pour l'Open de France Juniorleague.

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN DE FRANCE JUNIORLEAGUE

ACTUALISATION DES EQUIPEMENTS ET SALLES AUTORISES

Actuel :

Classement H1

Changement :

Le type de site de compétition est défini dans le cahier des charges Open de France

L'Open de France se déroule avec un ballon officiel 3x3 (poids d'un ballon taille 7 et dimensions d'un ballon taille 6), de la marque du partenaire fédéral 3x3.

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 8 - SITE ET EQUIPEMENTS (SEPTEMBRE 2021)

Le type de site de compétition est défini dans le cahier des charges Open de France.

L'Open de France se déroule avec un ballon officiel 3x3 (poids d'un ballon taille 7 et dimensions d'un ballon taille 6), de la marque du partenaire fédéral 3x3.

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN DE FRANCE JUNIORLEAGUE

ACTUALISATION DES REGLES DE FORFAIT D'UNE EQUIPE

Actuel :

En cas de forfait d'une ou plusieurs équipes, la Commission 3x3 procède au remplacement de celle(s)-ci en faisant appel à des équipes finalistes ou demi-finalistes d'un Open Plus de région (départagées en fonction de leur Ranking FIBA).

Changement :

En cas de forfait d'une ou plusieurs équipes, la Commission 3x3 procède au remplacement de celle(s)-ci en faisant appel à des équipes finalistes ou demi-finalistes de l'Open Plus de région dans lequel elles s'étaient qualifiées.

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 11 – FORFAIT ET REMPLACEMENT (SEPTEMBRE 2021)

En cas de forfait d'une ou plusieurs équipes, la Commission 3x3 de la FFBB procède au remplacement de celle(s)-ci par des équipes finalistes ou demi-finalistes de l'Open Plus de région dans lequel l'équipe forfait s'est qualifiée.

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

RSP - OPEN DE FRANCE SUPERLEAGUE

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN DE FRANCE SUPERLEAGUE

ACTUALISATION DU NOMBRE D'EQUIPES QUALIFIEES

Actuel :

Les 17 équipes ayant totalisé le plus de points sont qualifiées à l'Open de France, à cela s'ajoute une wild card FFBB

Changement :

Les 16 équipes ayant totalisé le plus de points sont qualifiées à l'Open de France, à cela s'ajoute 2 wild cards FFBB.

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

PREAMBULE (SEPTEMBRE 2021)

Les communications et procédures se font exclusivement via la plateforme informatique dédiée.

Sauf dispositions contraires, le **présent** règlement **s'applique aux** Opens de France Masculins et Féminins.

La qualification pour l'Open de France se fait en fonction du classement des équipes à l'issue du Circuit Open Plus.

Chaque équipe est classée en fonction du total des points FFBB acquis sur le Circuit Open Plus :

- 1 500 points pour l'équipe 1ère
- 750 points pour l'équipe 2ème
- 500 points pour les équipes 3ème et 4ème
- 300 points pour les équipes 5ème, 6ème, 7ème et 8ème
- 200 points pour les équipes 9ème, 10ème, 11ème et 12ème
- Les équipes du tournoi de qualification marquent 100 points
- Un bonus de 500 points est attribué à toute équipe ayant participé à 5 Opens Plus ou plus

Les **16** équipes ayant totalisé le plus de points sont qualifiées à l'Open de France, à cela s'ajoutent **2** wild cards FFBB.

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN DE FRANCE SUPERLEAGUE

ACTUALISATION DU SYSTEME DE L'EPREUVE

Actuel :

Si la Wild-Card est attribuée à une équipe qui n'est pas vainqueur de l'édition précédente, sa position dans les têtes de série dépendra de son ranking FIBA par rapport aux autres équipes.

Changement :

Si la Wild-Card est attribuée à une équipe qui n'est pas vainqueur de l'édition précédente, elle sera placée dans le tableau final à la place de la tête de série numéro 10.

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE (SEPTEMBRE 2021)

1.1 Tournoi de qualification

Phase 1 :

Les 8 équipes sont réparties en 2 poules comptant chacune 4 équipes. Les poules sont définies en fonction du ranking FFBB Circuit Open Plus.

La Wild Card 2 sera placée en position 17 dans le tournoi de qualification.

Poule A : 10/ 13 / 14 / **WC2**

Poule B : 11 / 12 / 15 / 16

Les équipes de chacune des poules se rencontrent une fois et à l'issue des matchs un classement est établi pour chaque poule.

Phase 2 :

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule sont qualifiées pour les demi-finales.

Elles sont déterminées selon le principe suivant :

- A1 contre B2 (match sec)
- B1 contre A2 (match sec)

Accession au tournoi final :

Les deux équipes vainqueur des demi-finales sont qualifiées pour le tournoi final sans qu'elles n'aient à se rencontrer lors d'un match.

1.2 Tournoi final

Phase 1 :

Les 12 équipes sont réparties en 4 poules comptant chacune 3 équipes. Les poules sont définies en fonction du ranking FFBB Circuit Open Plus.

En l'absence de demande de Wild-Card, **la 17^{ème} et 18^{ème} équipe** du ranking FFBB Circuit Open Plus **sont** qualifiées à l'Open de France.

Si la Wild Card **1** est attribuée à l'équipe vainqueur de l'édition précédente, elle sera tête de série 2 du tournoi **final**.

Si la Wild-Card **1** est attribuée à une équipe qui n'est pas vainqueur de l'édition précédente, **elle sera placée dans le tableau final à la place de la tête de série numéro 10**.

Les équipes de chaque poule se rencontrent une fois et à l'issue des matchs un classement est établi pour chaque poule.

Phase 2 :

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule sont qualifiées pour les quarts de finale.

Le tableau des quarts de finale est généré par l'Event Maker FIBA et ne change plus pour les demi-finales et la finale.

Les équipes qualifiées disputent ensuite les demi-finales puis la finale sur des matchs secs.

L'équipe vainqueur est désignée « Vainqueur de l'Open de France ».

ARTICLE 2 – ÉQUIPES (SEPTEMBRE 2021)

Tournoi de qualification :

8 équipes :

- Equipes classées de la 10^{ème} à la **16^{ème}** place parmi les équipes ayant totalisé le plus de points au ranking FFBB Circuit Open Plus tout au long du circuit Open Plus
- **1 Wild Card (WC2) délivrée par la FFBB**

Tournoi final :

12 équipes :

- Les 9 équipes les mieux classées parmi les équipes ayant totalisé le plus de points au ranking FFBB Circuit Open Plus tout au long du circuit Open Plus ;
- 2 équipes issues du tournoi de qualification ;
- 1 Wild-Card **(WC1)** délivrée par la FFBB.

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN DE FRANCE SUPERLEAGUE

ACTUALISATION DE L'EFFECTIF D'UNE EQUIPE

Actuel :

Dans les deux jours suivants la parution du classement, le capitaine de chaque équipe définit les quatre joueurs qui composeront l'effectif de l'équipe pour l'Open de France.

Si une équipe est dans l'impossibilité de présenter 3 joueurs lors des qualifications ou du tableau final, elle doit en informer par téléphone, et confirmer par mail, l'organisateur et le Pôle 3x3 au plus tard une semaine avant le tournoi.

Changement :

Dans les deux jours suivants la parution du classement, le capitaine de chaque équipe définit les quatre joueurs qui composeront l'effectif de l'équipe pour l'Open de France. L'effectif respecte les règles du circuit Open Plus. (roster de sept non modifiable)

~~Si une équipe est dans l'impossibilité de présenter 3 joueurs lors des qualifications ou du tableau final, elle doit en informer par téléphone, et confirmer par mail, l'organisateur et le Pôle 3x3 au plus tard une semaine avant le tournoi.~~

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 3 – EFFECTIF DES EQUIPES (SEPTEMBRE 2021)

3.1 Effectif d'une équipe pour un Open de France

A l'issue du dernier **tournoi** du Circuit **Open Plus**, le Pôle 3x3 classe l'ensemble des équipes **dans le Ranking FFBB Circuit Open Plus conformément aux règles établies dans le Règlement Sportif Particulier Open Plus.**

Dans les deux **(2)** jours suivants la parution du classement, le capitaine de chaque équipe définit les quatre **(4)** joueurs**(ses)** qui composeront l'effectif de **son** équipe pour l'Open de France.

L'effectif doit respecter les règles de participation prévues par le Règlement Sportif Particulier Open Plus (roster de sept (7) joueurs-ses non modifiable).

Le capitaine d'équipe valide ainsi la participation de son équipe et les joueurs qui la composent.

Nombre de joueur(se)s obligatoires dans l'effectif de l'équipe	Minimum	3
	Maximum	4

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN DE FRANCE SUPERLEAGUE

ACTUALISATION DES SITES EQUIPEMENTS AUTORISES

Salles : renvoi au cahier des charges Open de France

Ajout :

L'Open de France se déroule avec un ballon officiel 3x3 (poids d'un ballon taille 7 et dimensions d'un ballon taille 6), de la marque du partenaire fédéral 3x3.

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 8 - SITE ET EQUIPEMENTS (SEPTEMBRE 2021)

Le type de site de compétition est défini dans le cahier des charges Open de France.

L'Open de France se déroule avec un ballon officiel 3x3 (poids d'un ballon taille 7 et dimensions d'un ballon taille 6), de la marque du partenaire fédéral 3x3.

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN DE FRANCE SUPERLEAGUE

ACTUALISATION REGLES DE SURCLASSEMENT

Pas de changement sur le fond ; harmonisation de la rédaction avec les règlements généraux.

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 9 – SURCLASSEMENT (SEPTEMBRE 2021)

Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin **compétent, dans les conditions prévues par le Règlement Médical de la FFBB et le titre IV des Règlements Généraux.**

Pour les surclassements en catégorie supérieure de joueurs déjà régulièrement qualifiés dans la catégorie d'âge, la date d'effet est celle du dépôt au comité départemental du certificat médical autorisant le surclassement.

Est assimilée à la date de dépôt, la date d'envoi du certificat médical par lettre recommandée.

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN DE FRANCE SUPERLEAGUE

RETRAIT DU MONTANT DU PRIZE MONEY

Actuel :

L'organisateur doit verser un Prize Money pour chaque Open Plus (masculin et féminin) d'un montant minimum 5 000 euros, réparti de la façon suivante :

- 2 000 euros à l'équipe vainqueur - 1 000 euros à l'équipe finaliste - 600 euros aux demi-finalistes - 200 euros aux quarts de finalistes

Changement :

Ne pas définir le Prize Money. Ce Prize Money sera connu des joueurs avant le début du tournoi.

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 11 – PRIZE MONEY (SEPTEMBRE 2021)

Un Prize Money, pouvant varier d'une saison à l'autre, est versé aux meilleures équipes de l'Open de France. Ce Prize Money doit être connu des joueurs avant le début du tournoi.

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

RSP - OPEN PLUS JUNIORLEAGUE

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN PLUS JUNIORLEAGUE

ACTUALISATION DATES DU CIRCUIT OPEN PLUS

Actuel :

Entre avril et juin.

Changement :

Entre avril et mi-juillet.

ACTUALISATION DATES ORGANISATION OPEN PLUS ACCESS DEPARTEMENTAL

Actuel :

Chaque comité organise directement, ou indirectement (possibilité de déléguer l'organisation à une autre structure) l'Open Plus Access de son département, entre novembre et mars.

Changement :

Chaque comité organise directement, ou indirectement (possibilité de déléguer l'organisation à une autre structure) l'Open Plus Access de son département, à partir d'octobre, et au plus tard 2 semaines avant l'Open Plus auquel il est rattaché.

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 1 – GENERALITES ET INSCRIPTION (SEPTEMBRE 2021)

1.1 Circuit Open Plus Juniorleague

Le Circuit Open Plus Juniorleague 3x3 FFBB regroupe tous les Open Plus régionaux sur l'ensemble du territoire national ; il se déroule entre avril et **mi-juillet (soit sur deux saisons sportives)**.

Les **tournois** Open Plus régionaux sont organisés par les 12 Ligues **Régionales** métropolitaines, étant considéré que les Ligues Régionales **Provence-Alpes-Côte d'Azur** et Corse sont regroupées en une seule Ligue **Régionale**.

Les Opens Plus Access départementaux permettent de se qualifier aux Open Plus régionaux.

Chaque Comité **Départemental** organise directement, ou indirectement (possibilité de déléguer l'organisation à une autre structure) l'Open Plus Access de son département, **à partir d'octobre, et au plus tard 2 semaines avant l'Open Plus auquel il est rattaché.**

Chaque Ligue Régionale organise directement, ou indirectement (possibilité de déléguer l'organisation à une autre structure **affiliée à la FFBB**) l'Open Plus de sa région.

Le vainqueur de chaque Open Plus de région est qualifié à l'Open de France de la Juniorleague 3x3 FFBB, organisé par la Fédération.

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN PLUS JUNIORLEAGUE

ACTUALISATION NOMBRE D'ÉQUIPES PARTICIPANTES

Passage de 16 à 12

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 2 – FORMULE DE COMPETITION (SEPTEMBRE 2021)

Chaque Open Plus doit proposer une catégorie féminine et une catégorie masculine, dans la catégorie U18.

Nombre d'équipes sur un Open Plus : **12** équipes par catégorie

2.1 Formule de compétition

Phase 1

Les **12** équipes sont réparties en 4 poules comptant chacune **3** équipes.

Les poules sont définies automatiquement par l'Event Maker FIBA.

Les équipes de chacune des poules se rencontrent une fois.

A l'issue des matchs un classement est établi pour chaque poule.

Phase 2

Les **deux premières** équipes de chaque poule sont qualifiées pour les quarts de finale.

Le tableau des phases finales est généré par l'Event Maker FIBA et ne change plus pour les demi-finales et la finale.

Les équipes qualifiées disputent ensuite les demi-finales puis la finale sur des matchs secs.

2.2 Qualification pour l'Open de France Juniorleague

L'équipe gagnante d'un Open Plus régional de la Juniorleague 3x3 FFBB, est qualifiée automatiquement pour l'Open de France de la Juniorleague 3x3 FFBB.

A l'issue du tournoi Open Plus régional, l'organisateur s'engage à communiquer les coordonnées des joueurs(**ses**) des équipes qualifié(e)s à l'Open de France **Juniorleague** au pôle 3x3 de la FFBB, au plus tard dans un délai d'une **(1)** semaine après son évènement.

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN PLUS JUNIORLEAGUE

ACTUALISATION SALLE ET EQUIPEMENTS

Actuel :

Classement : H1

Changement :

Le type de site de compétition est défini dans le cahier des charges Open Plus.

Ajout :

Les Opens Plus doivent se dérouler avec un ballon officiel 3x3 (poids d'un ballon taille 7 et dimensions d'un ballon taille 6), de la marque du partenaire fédéral 3x3.

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 8 – SITES ET EQUIPEMENTS (SEPTEMBRE 2021)

Le type de site de compétition est défini dans le cahier des charges Open Plus.

Les Opens Plus doivent se dérouler avec un ballon officiel 3x3 (poids d'un ballon taille 7 et dimensions d'un ballon taille 6), de la marque du partenaire fédéral 3x3.

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN PLUS JUNIORLEAGUE

ANNULLATION DU TOURNOI

Actuel :

Dans l'hypothèse d'une annulation de la validation de la manifestation, la place vacante sera attribuée à l'équipe la mieux rangée au ranking FIBA parmi les finalistes des autres Opens Plus régionaux, qui se verra qualifiée pour l'Open de France.

Changement :

Dans l'hypothèse d'une annulation de la manifestation (ou de sa validation), la place vacante sera attribuée à l'équipe finaliste de l'Open Plus ayant regroupé le plus grand nombre d'équipes dans la catégorie concernée. À nombre d'équipes égal, l'équipe la mieux rangée au ranking FIBA parmi les finalistes se verra qualifiée pour l'Open de France.

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 14 – ORGANISATEUR ET HOMOLOGATION (SEPTEMBRE 2021)

14.1 Publication du cahier des charges

La **FFBB** établit un cahier des charges qui précise aux candidats à l'organisation les besoins auxquels la Ligue **Régionale** (ou l'organisateur délégué), doit répondre.

Ce cahier des charges est publié sur le site **internet** de la Fédération.

14.2 Dossier d'organisation d'un Open Plus et validation de la commission 3x3

Avant le 1^{er} février, chaque ligue régionale doit remplir et envoyer un « *dossier d'organisation d'un Open Plus régional de la Juniorleague 3x3 FFBB* » à la Commission 3x3 **de la FFBB**, précisant :

- la date
- le lieu
- les Opens Plus Access départementaux **rattachés** à l'Open Plus régional
- l'organisateur de l'Open Plus (la Ligue régionale directement ou bien l'organisateur délégué)

S'il s'agit d'un organisateur délégué, ce dernier doit être régulièrement affilié auprès de la FFBB.

La Ligue **Régionale** (ou l'organisateur délégué) s'engage à respecter le cahier des charges.

Suite à la réception et l'examen de l'ensemble des dossiers **d'homologation Open Plus**, la Commission 3x3 **de la FFBB** valide le calendrier de la saison des Opens Plus régionaux de la Juniorleague 3x3 FFBB.

Le calendrier est publié sur le site internet de la FFBB.

Les Opens Plus régionaux doivent obligatoirement être rankés sur la plateforme FIBA 3x3.

Toute modification des engagements pris dans le dossier d'organisation d'un Open Plus régional de la Juniorleague 3x3 FFBB peut entraîner une modification, voire une annulation du niveau de classement de l'Open Plus régional ou de la totalité de la validation de la manifestation par la Commission 3x3 **de la FFBB**.

Dans l'hypothèse d'une annulation du tournoi (ou de sa validation), la place vacante (de qualification pour l'Open de France Juniorleague) est attribuée à l'équipe finaliste de l'Open Plus ayant regroupé

le plus grand nombre d'équipes dans la catégorie concernée. À nombre d'équipes égal, l'équipe la mieux classée au Ranking FIBA parmi les finalistes est qualifiée pour l'Open de France Juniorleague.

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS - OPEN PLUS SUPERLEAGUE

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN PLUS SUPERLEAGUE

ACTUALISATION REGLES D'ORGANISATION D'UN OPEN PLUS ACCESS

Actuel :

Les catégories (masculin et/ou féminin) proposées aux Opens Plus Access du département doivent correspondre aux catégories de l'Open Plus.

Changement :

Si un comité est relié à un Open Plus n'organisant qu'un seul genre, il aura la possibilité d'organiser son Open Plus Access dans la catégorie non représentée dans l'Open Plus auquel il est rattaché. Dans ce cas, cette catégorie sera rattachée à un autre Open Plus organisant cette catégorie.

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

PREAMBULE (SEPTEMBRE 2021)

(...)

Open Plus Access de département :

Chaque Comité Départemental organise ou délègue l'organisation de l'Open Plus Access dans son département, au minimum deux **(2)** semaines avant la date de l'Open Plus auquel il est rattaché par la **C**ommission 3x3 FFBB.

S'il le souhaite, le Comité Départemental peut confier l'organisation, soit à un club de son territoire, soit à un organisateur d'Open Start sur son territoire, ou le co organiser avec l'organisateur de l'Open Plus auquel il **est** rattaché, après l'attribution des Opens Plus par la FFBB.

Les catégories (masculine et/ou féminine) proposées aux Opens Plus Access du département doivent correspondre aux catégories de l'Open Plus.

Si l'Open Plus auquel un Comité Départemental est rattaché n'ouvre pas la participation à l'un des deux genres (masculins/féminins), ce Comité peut ouvrir l'Open Plus Access au genre non représenté. Dans ce cas, l'équipe du genre non représenté qualifiée pour l'Open Plus participe à un autre Open Plus organisant cette catégorie.

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN PLUS SUPERLEAGUE

ACTUALISATION COUT DE L'INSCRIPTION

Passage du paiement de l'inscription de 6 à 10 jours avant le début du tournoi de qualification.

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 1 – GENERALITES ET INSCRIPTION (SEPTEMBRE 2021)

1.3 Coût de l'inscription

Le coût de l'inscription pour un Open Plus est fixé par l'organisateur et doit impérativement être payé par les équipes **10** jours avant le début du tournoi de qualification.

A défaut, l'organisateur peut refuser la participation de l'équipe.

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN PLUS SUPERLEAGUE

ACTUALISATION REGLE D'ACCESSION AU TOURNOI FINAL

Actuel :

L'équipe vainqueur du tournoi de qualification est qualifiée pour le tournoi final.

Changement :

L'équipe vainqueur du tournoi de qualification est qualifiée pour le tournoi final. Elle y sera placée en dernière position de la Poule D. L'équipe bénéficiant de la Wild Card organisateur sera placée en fonction de son Ranking FIBA.

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 2 – SYSTEME DE L'EPREUVE (SEPTEMBRE 2021)

Chaque Open Plus est constitué d'un tournoi de qualification et d'un tournoi final.

2.1 Open Plus Masculin et/ou Féminin

a) Tournoi de qualification

Phase 1

Les équipes, qui sont au nombre de trois minimum, sont réparties en poules.
Les poules sont définies automatiquement par l'Event Maker FIBA.

Les équipes de chacune des poules se rencontrent une fois et à l'issue des matchs un classement est établi pour chaque poule.

Phase 2

Les équipes les mieux classées de chaque poule sont qualifiées pour les phases finales, **qui se jouent jusqu'à la finale.**

Accession au tournoi final

L'équipe vainqueur du tournoi de qualification est qualifiée pour le tournoi final. **Elle est placée en dernière position de la quatrième poule (Poule D de l'Event Maker FIBA).**

L'équipe bénéficiant de la Wild Card Organisateur est placée en fonction de son Ranking FIBA.

b) Tournoi final

Phase 1 :

Les 12 équipes sont réparties en 4 poules comptant chacune 3 équipes.
Les poules sont définies automatiquement par l'Event Maker FIBA.

Les équipes de chacune des poules se rencontrent une fois.

A l'issue des matchs un classement est établi pour chaque poule.

Phase 2 :

Les **deux premières** équipes de chaque poule sont qualifiées pour les quarts de finale.

Le tableau des phases finales est généré par l'Event Maker FIBA et ne change plus pour les demi-finales et la finale.

Les équipes qualifiées disputent ensuite les demi-finales puis la finale sur des matchs secs.

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN PLUS SUPERLEAGUE

ACTUALISATION EQUIPES PARTICIPANTES

Actuel :

Les équipes classées de 1 à 7 au ranking FIBA sont directement qualifiées au tournoi final (TF). A ces 7 équipes, s'ajoutent :

- 4 Wild Cards issues des 4 Opens Plus Access de département liés à l'Open Plus
- L'équipe gagnante du tournoi de qualification

Changement :

Les équipes classées de 1 à 6 au ranking FIBA sont directement qualifiées au tournoi final (TF). A ces 6 équipes, s'ajoutent :

- L'organisateur peut délivrer une wild card.

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 3 – EQUIPES (SEPTEMBRE 2021)

Open Plus Masculin et/ou Féminin (tournoi de qualification + tournoi final) :

Les équipes classées de 1 à **6** au Ranking FIBA sont directement qualifiées au tournoi final (TF). A ces **6** équipes, s'ajoutent :

- **Les 4 équipes vainqueur** des 4 Opens Plus Access de département **rattachés** à l'Open Plus
- L'équipe gagnante du tournoi de qualification
- **1 Wild Card Organisateur**

En l'absence de tournoi de qualification, l'équipe classée **7^{ème}** au Ranking FIBA est directement qualifiée au tournoi final.

Si le nombre d'Open Plus Access de département n'est pas suffisant, les équipes sont sélectionnées selon leur Ranking FIBA.

Si le nombre d'Open Plus Access de département est supérieur à **4**, moins d'équipes sont qualifiées au Ranking FIBA.

Le tournoi de qualification regroupe un nombre d'équipes déterminé par l'organisateur. En fonction des demandes, les équipes sont sélectionnées en considération de leur Ranking FIBA.

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN PLUS SUPERLEAGUE

ACTUALISATION DECLARATION DE L'EFFECTIF DES EQUIPES

Actuel :

Les équipes doivent déclarer leur effectif pour chaque Open Plus, au plus tard 10 jours avant la date du tournoi.

Changement :

Les équipes ont jusqu'au Cut (moment où les inscriptions sont fermées) de chaque Open Plus, qui a lieu 15 jours avant la date du début du tournoi de qualification, pour déclarer leur effectif. L'effectif de l'équipe ne change plus jusqu'au tournoi (sauf ajout d'un 4^{ème} joueur). L'unique possibilité de modification d'un effectif complet est l'inaptitude médicale d'un joueur (voir 4.3 du présent RSP).

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 4 - EFFECTIF DES EQUIPES (SEPTEMBRE 2021)

4.1 Effectif d'une équipe pour un Open Plus

Lors de sa première inscription de la saison à un Open Plus, une équipe renseigne la liste des 3, 4, 5, 6 ou 7 joueurs(**ses**) de son effectif pour la saison.

Si une équipe inscrit uniquement 3 joueurs(**ses**) lors de sa première inscription, elle peut compléter sa liste pendant le déroulement du circuit, jusqu'à un maximum de 7 joueurs(**ses**).

Nombre de joueur(se)s obligatoire dans l'effectif de l'équipe pour un Open Plus	Minimum	3
	Maximum	4

4.2 Déclaration de l'effectif d'une équipe pour un Open Plus

Les équipes ont jusqu'au Cut (date à laquelle les inscriptions sont clôturées) de chaque Open Plus, qui a lieu 15 jours avant la date du début du tournoi de qualification, pour déclarer leur effectif.

L'effectif de l'équipe ne peut être modifié jusqu'au tournoi (sauf ajout d'un(e) 4^{ème} joueur(se)). L'unique possibilité de modification d'un effectif complet est l'inaptitude médicale d'un(e) joueur(se) (voir l'article 4.3 du présent règlement).

~~Si une équipe est dans l'impossibilité de présenter 3 joueurs lors du tournoi de qualification ou du tournoi final, elle doit en informer l'organisateur et le Pôle 3x3 au plus tard une semaine avant le tournoi.~~

4.3 Remplacement pour inaptitude médicale

En cas d'impossibilité de participation d'un joueur **d'une équipe sélectionnée**, inscrit au moment du ~~Cut des équipes en fonction du Ranking FIBA~~, un autre joueur de l'effectif déclaré pour le Circuit Open Plus, titulaire d'une licence autorisée, peut le remplacer.

Le capitaine **de l'équipe concernée** doit présenter à l'organisateur ou au manager d'organisation 3x3 le

certificat médical justifiant de **l'inaptitude** du joueur à participer à la compétition.

Ce type de remplacement, qui doit intervenir entre la clôture de l'inscription et le début de l'Open, ne peut être effectué qu'à deux reprises pour chaque équipe sur toute la durée du Circuit Open Plus.

A partir de la 3^{ème} demande de remplacement, l'équipe verra son inscription au tournoi Open Plus annulée et sera remplacée par l'équipe suivante sur la liste des équipes inscrites à l'Open Plus.

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN PLUS SUPERLEAGUE

ACTUALISATION SALLE ET EQUIPEMENTS

Actuel :

Classement H1

Changement :

Le type de site de compétition est défini dans le cahier des charges Open Plus.

Ajout :

Les Opens Plus doivent se dérouler avec un ballon officiel 3x3 (poids d'un ballon taille 7 et dimensions d'un ballon taille 6).

Le ballon doit être conforme à la marque du partenaire fédéral.

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 9 – SITES ET EQUIPEMENTS (SEPTEMBRE 2021)

Le type de site de compétition est défini dans le cahier des charges Open Plus.

Les Opens Plus doivent se dérouler avec un ballon officiel 3x3 (poids d'un ballon taille 7 et dimensions d'un ballon taille 6).

Le ballon doit être conforme à la marque du partenaire fédéral.

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN PLUS SUPERLEAGUE

ACTUALISATION REGLES DE SURCLASSEMENT

Pas de changement sur le fond ; harmonisation de la rédaction avec les règlements généraux.

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 10 – SURCLASSEMENT (SEPTEMBRE 2021)

Participation des joueurs de moins de 18 ans à la Superleague

Un joueur de la catégorie d'âge U18 peut participer à la Superleague s'il bénéficie d'un surclassement validé par la Fédération dans les mêmes conditions qu'un joueur U18 5x5 souhaitant participer aux compétitions de niveau régional.

Surclassement

Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin **compétent, dans les conditions prévues par le Règlement Médical de la FFBB et le titre IV des Règlements Généraux.**

Pour les surclassements en catégorie supérieure de joueurs déjà régulièrement qualifiés dans la catégorie d'âge, la date d'effet est celle du dépôt au comité départemental du certificat médical autorisant le surclassement.

La date de dépôt **correspond à** la date d'envoi du certificat médical par lettre recommandée **avec accusé de réception.**

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN PLUS SUPERLEAGUE

ACTUALISATION REGLES DE FORFAIT D'UNE EQUIPE

Suppression du délai de déclaration de forfait.

Élargir le refus d'inscription d'une équipe qui ne se présente pas à un tournoi non seulement à l'équipe mais également aux membres de celle-ci (= joueurs).

Forfait d'une équipe du tournoi final : l'équipe classée première sur la liste du tournoi de qualification rentre directement dans le tournoi final.

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 13 – FORFAITS ET REMPLACEMENT

13.1 Forfaits des équipes (Septembre 2021)

En cas de forfait d'une équipe, lors du tournoi de qualification ou du tournoi final, cette équipe doit prévenir l'organisateur et la Commission 3x3.

Si une équipe déclare forfait sans motif justifié avant le début du tournoi objet du forfait sans ~~juste motif~~, ou ne se présente pas lors d'un tournoi en dépit de son inscription et sans respecter les modalités d'informations préalables, la Commission 3x3 peut refuser toute inscription des membres de cette équipe à un ou plusieurs autres Opens du circuit Open Plus et à l'Open de France.

Les frais d'inscription ayant pu être engagés ne sont pas restitués.

13.2 Modalités de remplacements (Septembre 2021)

a) Forfait d'une équipe du tournoi de qualification

1. Si une équipe du tournoi de qualification déclare forfait, il est proposé à l'équipe suivante de la liste d'inscription de la remplacer.
2. Si cette équipe refuse, la place est proposée aux équipes suivantes dans l'ordre de classement sur la liste.

b) Forfait d'une équipe du tournoi final

1. **Si une équipe du tournoi final déclare forfait, l'équipe classée 1^{ère} sur la liste du tournoi de qualification remplace l'équipe forfait dans le tournoi final.**
2. Le système de repêchage est le même pour deux, trois forfaits ou plus.

c) Lucky loser

(...)

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN PLUS SUPERLEAGUE

ACTUALISATION OFFICIELS

1) Refs

Actuel :

Ils ont en charge d'arbitrer les parties sous la supervision du Manager d'organisation.

Changement :

Ils ont en charge d'arbitrer les parties sous la supervision du Crew Chief et du Manager d'organisation.

Le Crew Chief est un ref expérimenté qui se charge de superviser l'arbitrage des refs sur les Opens Plus. Il n'officie pas comme ref durant l'évènement dont il a la charge.

2) Manager d'organisation

Actuel :

Il est présent à compter de la veille du tournoi.

Changement :

Il est présent à compter du tournoi de qualification.

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 14 – OFFICIELS (SEPTEMBRE 2021)

14.1 Les Refs

Les Refs sont désignés par la Commission 3x3 sur chaque tournoi Open Plus au plus tard un mois avant la date du tournoi.

Les Refs ont en charge d'arbitrer les parties rencontres sous la supervision du Crew Chief et du Manager d'organisation.

Le Crew Chief est un Ref expérimenté qui se charge de superviser l'arbitrage des Refs sur les Opens Plus. Il n'officie pas comme Ref durant l'évènement dont il a la charge.

14.2 Le Manager d'organisation 3x3

Un Manager d'organisation 3x3 est désigné par la Commission 3x3 sur chaque Open Plus.

Il est présent à compter du début du tournoi de qualification.

Il s'assure de la présence de tous les Refs et les répartit sur l'ensemble des rencontres de l'Open Plus.

Il veille à la bonne organisation et au bon déroulement de l'Open, ainsi qu'au respect du cahier des charges.

Il vérifie les licences, profils 3x3 et les conditions de participation.

Document Unique – Bureau Fédéral du 15 octobre 2021

Il traite sans délai les réclamations ou contestations éventuelles sur l'application du présent règlement et/ou du règlement de jeu, en qualité de juge unique. Ses décisions sont insusceptibles de recours.

Il contrôle les résultats renseignés dans l'Event Maker et les transmet à la Fédération.

Après la compétition, il établit un rapport à l'attention de la Fédération sur l'organisation et le respect du cahier des charges par l'organisateur, et sur l'activité des Refs.

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN PLUS SUPERLEAGUE

ATTRIBUTION ORGANISATION D'UN OPEN PLUS

Suppression de l'attribution pour deux ans pour l'organisation d'un Open Plus par la Commission 3x3

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 16 – ORGANISATEUR ET VALIDATION (SEPTEMBRE 2021)

16.3 Validation par la Commission 3x3

La Commission 3x3 valide un maximum de 20 tournois, qui constitueront le circuit des Opens Plus sur le territoire national.

Si le nombre de dossiers de candidatures est supérieur au nombre fixé par la commission et la FFBB, elle choisira, parmi les candidatures, les tournois qui constitueront le circuit Open Plus.

Cette décision est insusceptible de recours.

~~Les tournois Opens Plus sont attribués pour 2 ans sur réserve de la réaffiliation de l'organisateur.~~

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS - OPEN START

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN START

ACTUALISATION REGLES DE SURCLASSEMENT

Actuel :

Changement :

Pas de changement sur le fond ; harmonisation de la rédaction avec les règlements généraux.

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 6 – SURCLASSEMENT (SEPTEMBRE 2021)

Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin **compétent, dans les conditions prévues par le Règlement Médical de la FFBB et le titre IV des Règlements Généraux.**

Pour les surclassements en catégorie supérieure de joueurs déjà régulièrement qualifiés dans la catégorie d'âge, la date d'effet est celle du dépôt au comité départemental du certificat médical autorisant le surclassement.

Est assimilée à la date de dépôt, la date d'envoi du certificat médical par lettre recommandée.

DAJI

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS OPEN START

ACTUALISATION REGLES SALLES ET EQUIPEMENTS

Ajout :

Les Opens Start doivent se dérouler avec un ballon officiel 3x3 (poids d'un ballon taille 7 et dimensions d'un ballon taille 6).

Le ballon doit être conforme à la marque du partenaire fédéral.

Evolution des sites de pratique en application de la règlement salles et terrains : « *Les rencontres officielles de 3x3 peuvent se dérouler dans des salles classées H1, H2, H3 et/ou sur terrain classés T3* ».

Validation des principes par le Bureau Fédéral du 9 septembre 2021

Texte soumis à la validation du Bureau Fédéral du 15 octobre 2021 et du Comité Directeur du 17 octobre 2021

Entrée en vigueur à compter de la publication du règlement (octobre 2021)

ARTICLE 9 – SITES ET EQUIPEMENTS (SEPTEMBRE 2021)

Les rencontres officielles de 3x3 peuvent se dérouler dans des salles classées H1, H2, H3 et/ou sur terrains classés T3.

Les Opens Start doivent se dérouler avec un ballon officiel 3x3 (poids d'un ballon taille 7 et dimensions d'un ballon taille 6).